



Nombre de Conseillers Elus : 11
Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 11

COMMUNE DE HANDSCHUHEIM

PROCES-VERBAL

SEANCE du 1^{er} SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier septembre à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sous la Présidence de Monsieur Alfred SCHMITT, Maire et sur convocation qui leur a été adressée en date du 26 août 2025.

Membres présents : Mme. BARTH Stéphanie, Mme. EBERSOLD Katia, M. HELLUY Martial, Mme. KIBLER Louise, M. KOERCKEL Jacques, M. MEUNIER Alain, M. MICHEL Vincent, M. OBRECHT Jean-Michel, Mme RISCH-MINKER Fabienne, M. WICK Bernard.

Membres excusés :

Membres bénéficiant d'une procuration :

Secrétaire de séance : Mme. KIBLER Louise

Secrétaire auxiliaire : Mme. ZAVAGNI Stéphanie

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Demande de subvention Fonds Communal Alsace : Plan de financement
4. SIVU d'Achenheim : Nouveaux statuts & Fonds communal alsace
5. Divers

Le Maire accueille et salue les membres du conseil municipal et ouvre la séance à 20h00.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'art. L 2212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne Mme KIBLER Louise, en qualité de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le compte rendu de la séance du 21 juillet 2025.

3. DEMANDE DE SUBVENTION FONDS COMMUNAL ALSACE : PLAN DE FINANCEMENT :

Le Maire rappelle à l'ensemble des membres du conseil municipal que le Fonds Communal Alsace, subvention mise en place par la Cea, d'un montant plafond de soutien cumulé de 100 000 € est mobilisable jusqu'à fin 2025 et que la commune n'a pas encore sollicité ce fonds sur la période 2022-2025. Il informe l'assemblée que le 30 septembre 2025 constitue la date limite pour présenter la demande de subvention.

Il est également rappelé que dans le cadre de la rénovation du gymnase du collège portée par le SIVU d'Achenheim, la commune peut actionner ce fonds et déléguer ses crédits non-consommés en totalité ou partiellement, moyennant une délibération avant le 15 septembre 2025.

Le Maire présente brièvement les règles d'éligibilité au Fonds communal Alsace et rend compte des échanges pris auprès de la CeA. Il explique que les projets évoqués en points divers de la séance du 21 juillet 2025 incluant notamment le devis des panneaux photovoltaïques ne sont pas éligibles.

Il en résulte que la commune peut présenter trois projets au maximum sur la période du mandat municipal, selon l'annexe 3 du règlement du FCA.

Vu les explications du Maire,

Considérant les devis des travaux d'investissements transmis,

Considérant le calcul de la subvention, montant et nombre de dossiers à soumettre, comme indiqué ci-dessous :

Projet 1 – Confection d'un auvent de protection de la porte principale et le remplacement du beffroi de l'église
Dépense subventionnable éligible : 40 061 €
Taux : 36 %
Montant projeté : 14 422 €

Projet 2 – Reprise des enrobés rue des Vosges
Dépense subventionnable éligible : 18 990 €
Taux : 36 %
Montant projeté : 6 836 €

Projet 3- Reliquat délégué au SIVU (rénovation du gymnase) = 78 742 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- *De solliciter une subvention dans le cadre du Fonds Communal Alsace auprès de la CeA répartie en deux projets de travaux communaux et d'approuver le plan de financement suivant ;*

Dépenses	Projet 1	HT	TTC
	Confection d'un auvent de protection de la porte principale et remplacement du beffroi de l'église	40 061,75 €	48 074,10 €
Recettes	Subvention Fonds Communal Alsace	14 422,23 €	
	Autofinancement	25 639,52 €	33 651,87 €

Dépenses	Projet 2	HT	TTC
	Reprise des enrobés rue des Vosges	18 990,00 €	22 788,00 €
Recettes	Subvention Fonds Communal Alsace	6 836,00 €	
	Autofinancement	12 154,00 €	15 952,00 €

- *De déléguer au Sivu d'Achenheim le restant du Fonds communal Alsace déduit des deux projets communaux.*
- *D'autoriser le maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tous les documents s'y rattachant.*

4. SIVU D'ACHENHEIM : NOUVEAUX STATUTS & FONDS COMMUNAL ALSACE

Le maire informe l'ensemble des membres du conseil municipal que le SIVU d'ACHENHEIM est en attente de deux délibérations à prendre avant la mi-septembre concernant d'une part l'approbation des nouveaux statuts et d'autre part la délégation partielle du Fonds communal Alsace.

- Concernant les nouveaux statuts à adopter, le maire rappelle la délibération du 08 avril 2024, portant sur la proposition de statuts établie par le Comité Directeur du SIVU d'Achenheim. Une nouvelle rédaction a été transmise aux conseillers municipaux pour en prendre connaissance.

Ce nouveau projet a été adopté lors de la séance de ce Comité Directeur en date du 8 avril 2025 et le maire en rappelle les divers articles qu'il met au débat.

- Concernant le fonds communal Alsace, le maire rappelle que le conseil municipal peut déléguer au SIVU d'Achenheim la totalité de l'enveloppe ou une partie de ses crédits non consommés du FCA comme d'autres communes membres. Un courriel du Chargé de mission de la Cea a été réceptionné à ce sujet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- *D'approuver les nouveaux statuts du Sivu d'Achenheim sous réserve de compléter la dernière phrase de l'Article 8.2 comme suit :*

« Le capital de l'emprunt restant correspondant à la quote-part de la commune qui se retire du SIVU du syndicat est réparti entre les autres communes, y compris celles qui ont déjà honoré leur part à la rénovation du gymnase ».

- *De déléguer le restant du Fonds communal Alsace, déduit des deux autres projets communaux au profit du Sivu d'Achenheim. Les délibérations correspondantes seront transmises à Monsieur Thibaut PAPIRER de la Cea.*

5. DIVERS :

- Urbanisme :
DP 067 181 25 R0005 changement des tuiles sans modification de toiture
- L'ensemble des membres du conseil municipal n'est pas intéressé par des équipements de cendriers de rue, proposés par la comcom qui recense les besoins des villages.
- Réunion des maires et des correspondants défense le 02 octobre au Palais des Rohan à Saverne
- Recensement de la population :
 - formation coordonnateur communal le 06 octobre : prendre délibération pour Stéphanie BARTH
 - agent recenseur à nommer pour le recensement 2026 du 05 janvier au 18 février 2026. Les membres ont pensé à Louis BLAESS qui travaille à la com.com.
- Parution au journal officiel du 28/08/2025 des dates des Elections municipales : 15 & 22 mars 2026.
- Organisation commune à l'honneur du 18 septembre.

Un dernier tour de table permet à un conseiller d'évoquer l'idée d'une opération de démoüstication ainsi qu'une voie plus sécurisée d'accès entre la partie (Route d'Ostoffen- centre du village).

*Annexes point 3 : CeA Fonds communal Alsace & Règlement
Annexes point 4 : Statuts SIVU & délibération du 08/04/2024
Annexe point divers.*

L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été abordé, après un dernier tour de table, M. le Maire lève la séance à 21h15 en remerciant les conseillers de leur participation active.